

Le décomte individuel des frais de chauffage et d'eau

**Cantons
en tête**

95%

**Cantons
en retard**

10%

Ottenbach (ots) -

Thème: Le décomte individuel des frais de chauffage et d'eau
(DIFC): Un système à deux classes pour les charges locatives!

Maintenant que les charges locatives connaissent
une forte augmentation, on constate de manière plus frappante encore
que le calcul de celles-ci est effectué de différentes manières en
Suisse. Dans des conditions de location favorables et modernes, le

calcul est effectué sur la base de la consommation tandis qu'ailleurs, de manière rétrograde, les charges sont réparties sur la base forfaitaire, sans tenir compte de la consommation. Environ 60 % des locataires suisses sont livrées sans défense à cette injuste méthode de calcul forfaitaire des frais de chauffage et d'eau. Les plus économes doivent ainsi supporter la consommation de leurs voisins gaspilleurs, et donc des frais plus élevés.

Avec des différences de consommation de l'ordre de 1:10 pour l'eau et de 1:4 pour l'énergie de chauffage, les calculs forfaitaires sont totalement injustes. Il n'est dès lors pas étonnant qu'en cas de déménagement, les locataires soient de plus en plus nombreux à préférer les appartements dans lesquels les frais de chauffage et d'eau sont calculés sur base de la consommation.

La conférence de presse de l'Association suisse pour le décompte des frais de chauffage et d'eau (ASC) organisée à l'occasion du salon spécialisé SWISSBAU01 donnera l'occasion de vérifier les faits, de se procurer des informations de base et contextuelles et de demander des avis; vous êtes invité à la conférence de presse organisée le:

Mardi 23 Janvier à 11 h 15, Brasserie l'Escale, foire de Bâle.

Pour les représentants de médias ayant un empêchement, il est possible de commander les dossiers détaillés de la conférence de presse.

Programme de la conférence de presse:

Des différences injustifiées

Sur base des chiffres les plus récents, la situation actuelle au 31.12.2000 sera mise en évidence, et la manière dont les différences se sont modifiées par rapport au printemps (schéma de droite) sera discutée.

Frais de mazout plus élevés - que peut on faire pour y remédier

Les prix du mazout ont augmenté - les charges locatives pour 2001 vont connaître une nouvelle augmentation.

On expliquera dans le cadre de la conférence de presse comment le DIFC permet de réaliser de manière simple un potentiel d'économie annuel d'environ 280 millions de litres de mazout pour les constructions anciennes.

Les locataires économes désirent des frais d'eau moins élevés

Outre le prix élevé du mazout et le manque d'attrait de l'économie d'énergie dans les logements où le DIFC n'est pas appliqué, l'augmentation des frais d'eau contribue à générer des charges d'un montant difficilement supportable.

En raison de la non application du calcul basé sur la consommation, un potentiel d'économie frappant reste ici inexploité : le calcul basé sur la consommation permettrait d'économiser chaque année environ 25 milliards de litres d'eau en Suisse, ce qui correspond à presque deux fois le volume du lac de Saint Maurice.

ops Originalpicture: <http://www.newsaktuell.ch/f/galerie.htx?type=ops>

ogs Originalgraphic: <http://www.newsaktuell.ch/f/galerie.htx?type=ogs>

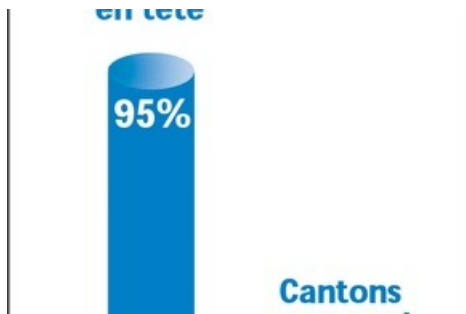
Internet: www.newsaktuell.ch

Contact:

Bureau de presse de l'ASC, Association suisse pour le décompte des

frais de chauffage et d'eau, Heinrich Public Relations Consultants,
Weidstrasse 12, 8913 Ottenbach, tél. +41 1 761 03 87,
Mobile +41 79 207 79 82, fax +41 1 761 33 40,
e-mail: komm@heinrich.ch.

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002322/100003407> abgerufen werden.